

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation :

17/01/2023

Date d'affichage :

26/01/2023

SÉANCE DU 23 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. HEIDET Sylvain – M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

Excusés : Mme FIMBEL Florence ayant donné procuration à Guy MICLO
M. GUYOD Quentin

Mme CANAL Alexanne a été nommée secrétaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 53 du 21 octobre 2021 portant sur la création d'un poste non permanent – Contrat de projet – Conseiller numérique.

Il évoque le départ de Mickaël STAINÉ qui occupait ce poste jusqu'au 1^{er} décembre 2022 et la nécessité de recruter une personne afin de le remplacer aux mêmes conditions et en accord avec la Commune de Chaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
– d'autoriser le Maire à recruter un nouveau conseiller numérique,
– de signer les documents nécessaires,
– d'inscrire au budget 2023 les crédits correspondants.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire
Guy MICLO



**Objet de la
délibération**

N° 02

**Recrutement d'un
nouveau conseiller
numérique**